



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE

LE PREFET,

Orléans, le 15 NOV. 2010

**PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
A ROMORANTIN-LANTHENAY (41)**

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

1. Présentation du projet et de son contexte

La société Solar Ventures projette la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Romorantin-Lanthenay. Il s'agit d'installer des panneaux solaires sur une surface d'environ 2,7 ha, pour une puissance totale de 3 MW, générant une production d'électricité estimée à 3,3 GWh/an, soit la consommation domestique d'environ 1 300 foyers, hors chauffage.

Le site du projet est entouré par un commerce de pièces automobiles au Nord, une aire d'accueil des gens du voyage à l'Ouest, des friches et des boisements à l'Est et au Sud.

2. Principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale

Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux vis à vis du projet. Il permet une hiérarchisation de ces enjeux. Seuls les enjeux significatifs font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

De par sa vocation et sa localisation, les enjeux du projet apparaissent de deux ordres :

- la prise en compte des milieux naturels, le site étant situé dans une zone Natura 2000,
- la prise en compte du développement durable, impliquant notamment le caractère renouvelable et économe de la production d'énergie et l'absence de concurrence avec d'autres activités, notamment agricoles.

3. Qualité de l'étude d'impact

3.1. Remarque liminaire

Le dossier d'étude d'impact remis à l'autorité environnementale se présente en noir et blanc, avec une qualité d'impression médiocre. Dans ces conditions, les documents graphiques (cartes, photographies, plans, schémas...) sont parfois à peine lisibles, en tous cas peu pertinents pour comprendre le projet et ses enjeux par rapport à l'environnement.

3.2. Etude des milieux naturels, de la faune et de la flore

L'étude relève que le projet est situé dans le Site d'Intérêt Communautaire « Sologne » du réseau Natura 2000 et en explique les caractéristiques. L'analyse des milieux naturels autour du site s'est fondée dans un premier temps par des inventaires réalisés en novembre 2009. Cependant, cette période n'étant pas favorable à l'inventaire de la végétation, le porteur de projet a été invité par l'autorité environnementale à compléter ces inventaires à une période plus propice. Des prospections supplémentaires ont alors été conduites sur deux journées en juillet. Leurs conclusions sont présentées dans un document à part. Les milieux rencontrés sont décrits de manière satisfaisante et sont cartographiés :

- à l'ouest, une prairie mésophile non entretenue, traversée par un fossé débouchant sur un secteur plus humide ;
- à l'est, une friche humide longée par un fossé et une mare.

Aucune espèce végétale ou animale rare n'a été recensée.

3.3. Occupation des sols et concurrence entre ses usages

La parcelle du projet est considérée comme une zone agricole par le document d'urbanisme de la commune. Cependant, l'étude souligne qu'elle n'est ni cultivée ni utilisée en pâturage. L'étude avance également que le fonctionnement de la centrale photovoltaïque est compatible avec l'élevage ovin : aucune présentation d'une démarche pro-active vers des éleveurs ne permet d'analyser une adéquation entre le projet et des besoins existants.

3.4. Intégration dans le paysage

L'étude souligne que le site est peu visible depuis l'extérieur. Cependant, l'analyse sur plan de la visibilité est irréalisable, en raison de la mauvaise qualité d'impression du document. La visibilité depuis l'aire d'accueil des gens du voyage n'est pas illustrée.

3.5. Réversibilité des installations et remise en état du site

La technique d'ancrage au sol des panneaux n'est pas déterminée à ce stade de l'étude. Les avantages ou inconvénients comparés des différentes techniques au regard de la remise en état du site ne sont donc pas analysés. Par ailleurs, les opérations de remise en état du site sont décrites de façon très générique, sans analyse appliquée au projet particulier. Néanmoins, l'étude quantifie les tonnages de déchets issus du démantèlement et indique que la majorité sera recyclée.

3.6. Contribution à la réduction des émissions de GES et aux économies d'énergie

La contribution du projet à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est mesurée par comparaison (substitution) aux émissions moyennes de la production d'électricité en France. Cette approche est complétée par une analyse du cycle de vie de la centrale, intégrant la consommation d'énergie et les émissions de GES induites à sa construction, son exploitation et son démantèlement. L'étude conclut à un temps de retour (compensation de l'énergie consommée par celle produite par la centrale) de l'ordre d'un an et demi, voire moins d'un an en tenant compte de la valorisation des déchets.

Cette approche, qui met en valeur l'intérêt du projet pour l'environnement, aurait cependant gagné à être expliquée de façon plus détaillée tant dans sa conception que dans les hypothèses et calculs réalisés.

4. Analyse de la prise en compte de l'environnement par le projet

4.1. Remarque générale

Partant du constat d'une sensibilité modérée de l'environnement et des effets limités du projet, l'étude met en avant la prise en compte de l'environnement au travers de certains atouts génériques des installations photovoltaïques (absence de rejets, réversibilité et recyclage des composants, notamment).

4.2. Prise en compte de l'intégration dans le paysage

L'étude prévoit la création d'une haie paysagère en limite de l'aire des gens du voyage et de la RD 922, qui sont les principaux secteurs de visibilité du projet. Sur le reste du périmètre de la clôture, l'étude conclut que la réalisation d'une haie n'est pas jugée nécessaire.

4.3. Prise en compte des milieux naturels, de la faune et de la flore

L'évaluation des incidences du projet sur l'état de conservation du site Natura 2000 conclut à l'absence d'incidence significative, les études initiale et complétée en été ayant montré de manière correctement détaillée que le site ne présente pas d'habitats naturels en bon état de conservation ni d'espèces d'intérêt européen.

- Plusieurs mesures d'accompagnement sont proposées pour une meilleure insertion du projet, tant en phase travaux que pour les modalités de gestion de la parcelle pendant l'exploitation de la centrale.

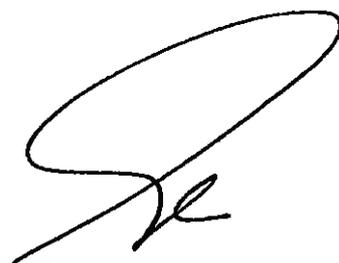
De plus, l'analyse réalisée dans l'étude d'impact conduit à proposer de manière proportionnée aux enjeux des dispositions particulières permettant de préserver la mare et les fossés, ainsi qu'une partie de la friche humide et une gestion écologique de ces espaces.

5. Conclusion

La mauvaise qualité d'impression du document (noir et blanc) nuit à la lecture de l'étude d'impact et à la compréhension de certains documents graphiques. En outre, la description du projet et l'analyse de l'environnement mériteraient de sortir de généralités pour s'adapter précisément au projet présenté.

L'analyse sur la contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre présente un intérêt certain pour la prise en compte du développement durable dans l'analyse, malgré un manque de lisibilité dans le déroulement de la réflexion qui nuit à la démonstration.

L'étude analyse de manière suffisamment fine la prise en compte de la préservation des zones humides et une gestion correcte de la biodiversité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a smaller, more complex loop below it, ending in a short horizontal stroke.

Gérard MOISSELIN

Annexe : Identification des enjeux environnementaux par l'autorité environnementale

	Enjeu* pour le territoire	Enjeu ** vis à vis du projet	Commentaire et/ou bilan
Faune, flore (en particuliers les espèces remarquables dont les espèces protégées)	L	+	
Milieux naturels dont les milieux d'intérêts communautaires (N2000), les zones humides	L	+	
Connectivité biologique (trame verte et bleue)	E	+	Faible impact sur les couloirs de déplacement ou de migration
Eaux superficielles et souterraines : quantité et qualité Prélèvements en Z.R.E.	L	0	
Captages d'eau potable (dont captages prioritaires)	L	0	
Energies (utilisation des énergies renouvelables) et changement climatique (émission de CO2)	E	+++	Production peu émettrice de GES
Sols (pollutions)	L	+	Imprécision sur fondations
Air (pollutions)	E	0	Pas d'émissions atmosphériques en exploitation
Risques naturels (inondations, mouvements de terrains, ...) et technologiques	L	0	
Déchets (gestions à proximité, centres de traitements)	E	+	Pas de déchets de fonctionnement. Matériaux en majorité recyclables.
Consommation des espaces naturels et agricoles, lien avec corridors biologiques	E	++	Mobilisation d'une parcelle sans usage actuel.
Patrimoine architectural, historique	E	0	
Paysages	E	+	Site très peu visible
Odeurs	L	0	
Emissions lumineuses	L	0	
Trafic routier	L	0	
Sécurité et salubrité publique	L	0	
Santé	L	0	
Bruit	L	0	
Autres à préciser (archéologie, servitudes radioélectriques, lignes, aires géographiques protégées, ...)	E	0	

*** Etendue du territoire impacté**

E : ensemble du territoire,
L : localement,
NC : pas d'informations

**** Hiérarchisation des enjeux**

+++ : très fort,
++ fort,
+ présent mais faible,
0 pas concerné

